

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry</b></p> <p>Département du Val d'Oise Arrondissement de Pontoise</p> <hr/> <p><b><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL</u></b></p>	<p><b>Délibération n°: 004 -2020</b></p> <p><b>Du : Jeudi 11 juin 2020</b></p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : <b>08</b> présents : <b>08</b> votants : <b>08</b></p> <p>Date de la convocation : 05 juin 2020</p>
---	--

L'an deux mille vingt, le onze juin à 20 heures 30 le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sophie Coolsaet, Président sortant.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Sophie Coolsaet, Président sortant,

Délégués titulaires de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Mesdames Malvina Boquet et Isabelle Oger et Messieurs Jean-Baptiste Rouault et Didier Dagonet,

Délégués titulaires de la Commune de Chauvry :

Mesdames Aline Kasse et Laetitia Galandon et Messieurs Jacques Delaune et Angel Garcia

**ETAIT ABSENT :**

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Déléguées suppléantes de la Commune de Chauvry :

Madame Sylvia Chapelain et Monsieur Raphaël Barouch

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Isabelle Oger

**OBJET : Election du Secrétaire du Comité Syndical du SIREs Béthemont-la-Forêt Chauvry :**

Sur le rapport de Didier Dagonet, Président,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5212-1 et suivants,

**Vu**, les statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry,

**Considérant** la candidature de Madame Aline Kasse au poste de Secrétaire du Syndicat ,

**Considérant** les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : huit
- Nombre de Délégués présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro
- Suffrages exprimés : huit
- Majorité requise : cinq

✓ Ont obtenu :

- Madame Aline Kasse Huit voix ; 8 voix

**Considérant** que le Secrétaire a été élu au scrutin secret à la majorité absolue en un seul tour de scrutin,

**Le Comité Syndical** après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Proclame** Madame Aline Kasse, Secrétaire du SIRE.S, qui prend ses fonctions immédiatement.

**Dit** que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 11 juin 2020

Didier DAGONET

Le Président,

